

L'augmentation des primes pour accidents non professionnels

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **13 (1921)**

Heft 7

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-383374>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'augmentation des primes pour accidents non professionnels

L'Office fédéral de l'assurance-accidents nous écrit entre autres: Les expériences faites à l'assurance des accidents non professionnels ont démontré que les primes demandées jusqu'ici sont insuffisantes. Les comptes de l'année 1919 ont encore bouclé sans déficit, mais ce ne sera plus le cas pour ceux de 1920. C'est pourquoi la prime sera augmentée au 1er janvier de l'année nouvelle. Divers facteurs ont contribué à ce résultat défavorable de cette branche d'assurance. D'un côté la notion générale d'accident a été élargie. Mais la partie la plus considérable du surcroît de charges incombait l'an dernier à la diminution générale du temps de travail. Les risques augmentent en proportion du temps libre dont disposent les assurés, et cela d'autant plus rapidement que la somme de salaire reste la même, somme qui sert de base pour le calcul des primes et des indemnités d'assurance; car, plus le temps dont dispose l'assuré est long, plus il aura le besoin et la possibilité d'employer cette liberté à une activité offrant quelque intérêt et par conséquent les risques les plus divers doivent être couverts par l'assurance. D'ailleurs, l'augmentation de la prime est individuellement de peu d'importance. Elle est en moyenne de 1 pour mille pour les assurés masculins, donc pour la somme d'assurance la plus élevée de 4000 fr. = 4 francs par an, c'est-à-dire quelques centimes par paye. Les primes des assurés féminins ne sont pas augmentées. Les nouvelles primes suffiront à l'office pour pouvoir remplir ses engagements; une chose cependant lui sera impossible, malgré les primes augmentées, c'est de prolonger l'assurance au delà du délai fixé par la loi, parce que les dispositions légales sont obligatoires et ne dépendent aucunement de la bonne volonté des organes de l'office.

Mais l'assurance peut être prolongée par la conclusion d'un accord avec l'office. Nous rendons à cette occasion de nouveau attentif à ces accords, qui peuvent être convenus collectivement ou individuellement, surtout en considération des conditions de travail si incertaines dans diverses industries.

Dans les fédérations suisse

Fédération des typographes. Le rapport annuel de 1920 de la Fédération suisse des typographes, un fort volume de 146 pages, vient de paraître. Nous en extrayons les données suivantes:

La fédération comptait au 1er janvier 1920 5154 membres. L'augmentation est de 1521 personnes (321 nouvelles admissions et 1200 arrivées); la perte est de 1270 (93 démissions, 21 exclusions, 1112 départs et 44 cas de décès). Au 31 décembre l'effectif des membres était de 5405.

Les recettes de la caisse générale s'élèvent à fr. 526,386 (fr. 272,218 de cotisations ordinaires et fr. 31,151 de cotisations extraordinaires); les dépenses comportent fr. 440,718 (secours de chômage fr. 102,531, secours de représailles et de grève fr. 88,234, organes fédératifs fr. 60,921, administration fr. 35,140).

A la fin de l'année de rapport la fortune de la fédération était de fr. 572,259.

Les recettes de la caisse de maladie, d'invalidité et de décès ont été de fr. 865,580, les dépenses de fr. 167,858; la fortune a augmenté de fr. 183,259 et comporte fr. 1,233,649.

Union ouvrière de Lucerne. Le rapport de l'année 1920 vient de paraître; il nous donne un aperçu intéressant sur la situation syndicale et politique de la ville de Lucerne. Malgré la dépression économique, de nombreuses luttes syndicales furent menées pour l'obtention de conditions de travail meilleures. A la fin de l'année l'union comptait 24 syndicats adhérents ayant environ 4100 membres.

Le développement est de même fort réjouissant sur le terrain politique. Malgré les disputes intérieures du parti socialiste et la scission qui en fut la conséquence, les rangs des camarades lucernois n'ont pas été affaiblis. A la fin de l'année 13 sections du parti comptant 1400 membres appartenaient au secrétariat.

Le bureau de renseignements juridiques donna au cours de l'année de rapport 2236 renseignements à 1488 personnes. De celles-ci 680 étaient organisées, 808 non organisées, 1308 étaient suisses et 108 étrangères.

Economie sociale

Le chômage au 22 juin 1921

Groupes professionnels	Chômeurs totaux		Chômeurs partiels	Total des chômeurs
	Total	sont secourus		
Exploit. des mines, tourbières	221	82	—	221
Agriculture et jardinage . .	536	141	—	536
Sylviculture, pêche	134	24	6	140
Alimentation et boissons . .	1,232	805	396	1,628
Indust. du vêtement et du cuir	3,829	3,063	7,371	11,200
Indust. du bâtiment, peinture	4,124	1,438	165	4,289
Industries du bois et du verre	1,283	576	282	1,565
Industrie du textile	9,908	6,482	31,785	41,693
Papier et arts graphiques . .	692	368	1,766	2,458
Industrie chimique	673	343	2,148	2,821
Métallurgie, Electricité . .	6,349	3,598	18,112	24,461
Horlogerie et bijouterie . .	14,205	10,572	17,231	31,436
Commerce et administration	2,167	825	20	2,187
Industrie hôt., cafés, pensions	318	—	—	318
Transports	355	152	—	355
Professions libér. et intellect.	588	131	—	588
Service de maison	628	59	—	628
Pers. sans connaissances prof.	7,408	2,617	255	7,663
Petites entrepr. de toutes nat.	—	—	500	500
Total au 22 juin 1921	54,650	31,276	80,037	134,687

Mouvement syndical international

Amérique. — La Fédération américaine du travail, qui tient son congrès annuel à Denver (Colorado), a voté à une grande majorité une motion dans laquelle elle répudie la Fédération internationale d'Amsterdam, qu'elle trouve trop rouge.

Egalement après un débat orageux, elle s'est prononcée contre le régime russe des soviets, qu'elle a qualifié de tyrannique et d'ennemi des travailleurs.

Puis, après une lutte ardente causée par la vive opposition, à la tête de laquelle se trouvait John Lewis, de l'Union des mineurs, elle a réélu Gompers à la présidence de la Fédération par 25,000 voix contre 13,000 données à Lewis.